

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT DEUX MAI** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 16 maïo, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL et Aurélien CASTILLE.

Étaient excusés : Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL.
M Hugo CHAVANNE, a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.
M. Philippe CHAPPET a donné procuration à Mme Antonia CHARLES.
M. Pierre DEMAISON a donné procuration à Mme Margaret GOURDIN.
M. Mathieu ROCHETTE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Depuis 2021, la Commune de Duingt a rejoint les Communes de Doussard et Lathuile dans le cadre de la convention de mise en commun des moyens de police. Cela permet de mutualiser les compétences de nos deux agents de police municipale et de renforcer leur effectif en période estivale afin de couvrir les trois territoires. Les agents sont placés sous l'autorité du chef de la police de Doussard qui coordonne les interventions selon les demandes des Maires de chacune des Communes.

Le coût du service est réparti entre les Communes au prorata du périmètre du service tel que défini dans la convention entre les Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Décret n°2007-1283 du 28 août 2007 permettant la mise en communs des moyens de police municipale entre plusieurs communes,

CONSIDERANT le projet de convention de mise en commun des moyens de police municipale entre les Communes de Doussard, Duingt et Lathuile pour l'année 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE**A l'unanimité – 26 voix pour.**

APPROUVE la convention de mise en commun des moyens de police municipale entre les Communes de Doussard, Duingt et Lathuile pour l'année 2024, telle que présentée en annexe

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le

N° 2024-046

[Convention de mise en commun des moyens de police municipale avec les Communes de Doussard, Duingt et Lathuile 2024](#)